Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215602590-20251125-D2025_011_09-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/11/2025

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 18/11/2025

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le dix-huit novembre 2025 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent	X			LANOËS Maëlys		Excusée	
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille	X		
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri		Absent	
CADORET Sandrine		X départ 20H30		LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole	X arrivée à 20H24			SANOU Myriam		Absente	
GALLAIS Jean-Luc	X			*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	13	0	13

D2025-11-09 – RESSOURCES HUMAINES – Autorisation de recrutement pour un besoin temporaire de personnel - Année 2026

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L332-1 et alinéas suivants,

Le Maire rappelle des éléments contextuels. Les effectifs de la commune ont connu depuis quelques mois de nombreux changements : une demande de mutation rapide, un prochain départ à la retraite et plusieurs congés pour maladie ordinaire survenus ces derniers mois.

Afin de parer à toutes ces situations contextuelles, il est proposé d'ouvrir cinq emplois d'accroissement temporaire pour l'année 2026 conformément à l'article L.332-23 1. La durée de ces contrats est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Les postes seront répartis comme suit :

SERVICE CONCERNE	GRADE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	JUSTIFICATION DES BESOINS	DUREE MAXIMALE DU CONTRAT ET TEMPS HEBDOMADAIRE MAXIMUM
Services techniques	**Adjoint technique territorial**	**1 poste**	**Renfort estival**	**3 mois en temps plein 35H**
Enfance	**ATSEM / adjoint technique**	**2 postes**	**Renfort ponctuel**	**8 mois par poste en temps partiel 28H maximum par contrat**
Administratif	**Adjoint administratif**	**2 postes**	**Renfort pour combler des retards suite à des congés maladies**	**12 mois par poste en temps plein 35H maximum ou moins**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

-APPROUVER l'ouverture de cinq postes pour accroissement temporaire pour 2026

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215602590-20251125-D2025_011_09-DE

-APPROUVER les durées maximales et quotité de travail hebdomadaires maximales

-INSCRIRE les crédits nécessaires à ces emplois au Chapitre 012 du budget 2026

-AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des contractuels et à proposer les salaires cohérents avec les grades et expériences

-AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats et arrêtés d'IFSE afférents

Voté par : 13 voix Pour, unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire,
Vincent ROSSI

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)